ragement pour les propriétaires étrangers des filiales.

Or, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le but premier de cette loi, soit, d'éliminer certaines échappatoires, le ministre a admis que, tout au plus, il s'agit de bouche-trous. Le ministre a dit aussi que lorsque la Commission royale d'enquête sur les impôts fera son rapport, il pourra être souhaitable d'apporter des changements étendus dans les lois fiscales. Je pense qu'il est presque inévitable que d'importants changements dans toute la structure de l'impôt suivront le rapport de la Commission. Cependant, je suis légèrement inquiet, comme le sont un bon nombre de Canadiens, comme le ministre lui-même était inquiet l'an dernier, en constatant que les réformes dont notre structure d'impôts a grandement besoin seront retardées et que si on fait une proposition pour améliorer les lois de taxation, le ministre fait la réponse classique qu'une Commission siège et que les réformes ne peuvent donc pas être étudiées.

Je me demande sérieusement si l'économie peut attendre beaucoup plus longtemps les changements de structure que requiert notre régime fiscal. Chacun admet que l'impôt au pays atteint de telles proportions qu'on peut le considérer comme l'équivalent de mesures de confiscation, et que le niveau de l'impôt décourage l'initiative et, en particulier, empêche l'accumulation de capitaux de placement. Cela restreint aussi l'augmentation normale du pouvoir d'achat. Le ministre sait que la réalisation de tous ces projets est grandement à souhaiter et que leur mise en œuvre est devenue très urgente.

Quant à la réforme du régime fiscal luimême et de l'assiette de l'imposition, j'ai lu avec un certain intérêt le point de vue exprimé par M. Frank S. Capon, viceprésident de la Dupont Canada Limited et comptable agréé, qui est un confrère du ministre. Il a présenté un excellent mémoire à la commission, qui a été si favorablement impressionnée par les idées qu'il renfermait, qu'elle a convoqué à nouveau M. Capon.

Pour l'essentiel, il propose qu'on prenne des mesures qui permettront d'accorder aux Canadiens une part plus large dans les placements de capitaux et il ajoute qu'à moins d'agir en ce sens notre pays deviendra rapidement un État socialiste à toutes fins pratiques. Je ne suis pas du tout certain qu'il ne soit pas trop tard pour rebrousser chemin, mais ce qui a beaucoup frappé la commission, c'est la proposition visant à exempter d'impôts les sociétés, parce que

d'emprunt à l'étranger et de créer un encou- taxant les sociétés, c'est en réalité l'actionnaire, le contribuable en tant que tel qui est taxé.

> M. Capon réclamait la suppression pure et simple de l'impôt des sociétés. C'est une proposition radicale dont je n'entends pas me faire le champion, mais je tiens à la signaler au ministre. Il a également réclamé la diminution du taux progressif de l'impôt sur le revenu des particuliers, proposé que les revenus non distribués des sociétés et les dividendes versés aux actionnaires étrangers soient assujétis à un impôt plus élevé, et proposé enfin la suppression de l'impôt de 20 p. 100 sur les crédits de dividende.

> Cela peut sembler fort étrange à bien des gens, car d'aucuns prétendent que pour favoriser l'accumulation de capital d'investissement, l'abattement pour fins d'impôt sur les dividendes ne devrait pas être diminué ni supprimé, mais augmenté et même doublé. Il va sans dire qu'il faut juger ce raisonnement en tenant compte de l'abolition de tous les impôts des sociétés.

> Je suis sûr que le ministre et son ministère examineront minutieusement ces points de vue. Je suis sûr également que le ministre lui-même, s'étant, dans le passé, par écrit ou de vive voix, posé en champion de la croissance de l'industrie et du capital d'investissement canadien, pourrait difficilement permettre que se perpétue une situation qui étouffe décidément la vie économique de notre pays et qui va à l'encontre des objectifs mêmes que le ministre considère comme primordiaux, notamment l'exploitation de plus de capitaux par des Canadiens en sorte que les Canadiens puissent reprendre la maîtrise de leur propre industrie et de leur économie.

A mon sens, on ne peut le faire et on ne peut même pas envisager la chose, tant qu'on n'aura pas procédé intelligemment à la réforme des structures fondamentales de notre fiscalité et qu'on n'aura pas réexaminé, réévalué et écarté avec soin les autres mesures proposées par le ministre et qui portent en elles le principe de leur propre échec. Le ministre ne devrait pas craindre de faire de nouveau marche arrière. Il l'a déjà fait, mais s'il refuse d'agir ou prend d'autres dispositions étrangères à ce qu'il dit être son principal objectif, il ne peut que s'aliéner encore davantage la confiance de la population canadienne. C'est tout ce que j'ai à dire sur les observations d'ordre général formulées par le ministre lorsqu'il a présenté le projet de loi à l'étude.

Le ministre s'est aussi étendu sur les stimulants institués pour encourager l'industrie à celles-ci n'étant pas des personnes, ne peuvent se lancer dans la fabrication de produits noupas véritablement payer d'impôts et qu'en veaux dans les régions dont le développement

[L'hon. M. Martineau.]